



## Allocation de soutien familial



## Déclaration d'informations sur l'accord amiable entre les parents

Merci de compléter également un formulaire de demande d'allocation de soutien familial.

Vous pourriez bénéficier de l'ASF si vous avez conclu un accord amiable avec l'autre parent, qu'il soit ou non issu d'une médiation familiale. Pour pouvoir prétendre à l'ASF, cet accord doit fixer les modalités de garde du ou des enfant(s) ainsi que le montant de la pension alimentaire mise à la charge du parent débiteur pour chacun des enfants et doit impérativement être accompagné des pièces justificatives listées en page 4 de la demande d'allocation de soutien familial (situation n° 2 : Vous n'avez aucun titre exécutoire mais vous avez conclu un accord amiable).

Numéro d'allocataire (si vous en possédez un): Numéro de Sécurité sociale:  Merci de rappeler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est dans le présent accord  Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de  1 2 3 4  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  Pour chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  Mode de garde classique: la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalen du temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco Mode de garde alternée: la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur of moitié des vacances scolaires).  Pour chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par Pour chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent q du mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée ent accord
Prénoms (dans l'ordre de l'étal civil):  Date de naissance :  Duméro d'allocataire (si vous en possédez un) :  Duméro de Sécurité sociale :  Date de rappeler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est dans le présent accord  Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de  1 2 3 4  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  Pour chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  Mode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalen lu temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco Mode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur concité des vacances scolaires).  Pour chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par l'our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent q'un mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	de l'état civil):  Te (si vous en possédez un):  Sociale:  peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée ent accord  In de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant
Ade de naissance :	peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée ent accord  de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant
uméro d'allocataire (si vous en possèdez un) : uméro de Sécurité sociale :  Merci de rappeler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est lans le présent accord  Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalen  u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco  fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur co  touté des vacances scolaires).  Tour chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par  our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent q  u mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée nt accord  de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant
Merci de rappeler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est lans le présent accord  Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalen u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur coitié des vacances scolaires).  our chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée ent accord  de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant
Merci de rappeler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est lans le présent accord  Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  Four chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalen u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur contité des vacances scolaires).  Four chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	peler l'identité des enfants pour lesquels la pension alimentaire est fixée ent accord  de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant
Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de  l'al a de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  Pour chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  Mode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances scol Mode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur conoitié des vacances scolaires).  Pour chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par lour chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent q'u mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	nt accord  n de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  United de l'enfant
Nom de l'enfant  Prénom(s) de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  Date de naissance de l'enfant  Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  dode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent ut temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances scol dode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur contité des vacances scolaires).  Four chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	n de l'enfant Prénom(s) de l'enfant Date de naissance de l'enfant
Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent  u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances scol  fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur o  noitié des vacances scolaires).  our chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par  our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent q  u mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	
Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  Four chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  Mode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco Mode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur concitié des vacances scolaires).  Four chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	
Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur concitié des vacances scolaires).  our chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	
Choix du mode de garde et montant de la pension alimentaire  our chacun de vos enfants, précisez le mode de garde choisi  fode de garde classique : la résidence est fixée chez l'un des parents et le temps de résidence chez l'autre parent est équivalent u temps de résidence global (par exemple, un week-end sur deux et/ou un mercredi sur deux et/ou la moitié des vacances sco fode de garde alternée : la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents (par exemple une semaine sur concitié des vacances scolaires).  our chacun de vos enfants, indiquez le montant mensuel de la pension alimentaire mis à la charge de l'autre par our chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui mode de garde choisi et du nombre d'enfant(s) à charge du parent débiteur.	
Mode de garde	, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction des facultés contributives du parent qui la pay
Enfant (nom et prénom)  résidence alternée déclarée fiscalement  Montant mensuel, en et	Mode de garde
oui non	
	6
	6
	€
Date du 1er versement de la pension alimentaire (mois/année):	
	ment de la pension alimentaire (mois/année):

Signature du parent qui demande l'ASF

## Notice d'information relative à l'accord amiable entre les parents

## ► A quoi sert l'accord amiable entre les parents, fixant le montant de la pension alimentaire ?

Vous pourriez bénéficier de l'ASF si vous avez conclu un accord avec l'autre parent.

Cet accord doit obligatoirement mentionner:

- les informations relatives aux parents ;
- les informations relatives aux enfants ;
- le mode de garde choisi pour chaque enfant ;
- le montant mensuel de la pension alimentaire fixée pour chaque enfant ;
- le nombre d'enfant(s) à charge du parent qui verse la pension alimentaire.

Pour chaque enfant, le montant de la pension alimentaire doit être fixé en fonction :

- du mode de garde choisi;
- des revenus du parent qui la verse
- du nombre d'enfant(s) à sa charge.